

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 7 novembre 2022

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Boischatel, tenue le 7<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2022, 20 h à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.**

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des 4 et 17 octobre 2022
4. Adoption du paiement des dépenses du mois d'octobre 2022
5. Période de questions:
  - 5.1 Membres du conseil
  - 5.2 Public

**ADMINISTRATION**

6. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
7. Dépôt du rapport financier au 30 septembre 2022
8. Achats fonds de roulement
9. Autorisation de signatures – Entente de services Municipalité de L'Ange-Gardien – Transport collectif
10. Adoption du Règlement numéro 2022-1149 *relatif aux branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie.*
11. Adoption du Règlement numéro 2022-1150 *modifiant le Règlement numéro 2018-1049 concernant la gestion des matières résiduelles*
12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-1151 constituant le Comité consultatif de sécurité routière
13. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-1152 ayant pour objet de modifier le Règlement numéro 2002-732 relatif à la circulation
14. Cotisation à la Chambre de commerce et d'industrie de Québec
15. Imposition de réserves pour fins publiques sur une partie du lot 4 209 277 et sur les 4 209 426, 4 209 423 et 4 209 275
16. Autorisation de signatures – Amendement – Entente Société canadienne de la Croix-Rouge
17. Nominations – Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
18. Autorisation de signature – Négociation et acquisition du lot 4 208 568
19. Autorisation d'appel d'offres – Location avec entretien d'un camion à chargement latéral pour la collecte des matières résiduelles – Volet résidentiel
20. Autorisation de signatures – Lettre entente – Création d'un poste syndiqué

## **TRAVAUX PUBLICS**

- 21. Embauche – Journalier spécialisé
- 22. Mandat services professionnels – Caractérisation des matériaux – Lot 4 208 568
- 23. Autorisation de dépenses – Équipements chargeur sur roues

## **URBANISME**

- 24. Demandes de permis PIIA – CCU du 25 octobre 2022
- 25. Demande de permis PIIA – CCU du 9 février 2022 – Lot projeté numéro 3 (6 460 566)
- 26. Demande d’aide financière – Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale
- 27. Autorisation de travaux – Havre de Boischatel – Phases 3, 4 et 5

## **LOISIRS**

- 28. Autorisation de dépenses – Remplacement éclairage – Centre sportif

## **DIVERS**

- 29. Période de questions :
  - 29.1 Membres du conseil
  - 29.2 Public
- 30. Levée / Ajournement

2022-11-293

### **2. Adoption de l’ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d’adopter l’ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint en y ajoutant le point suivant:

28. Autorisation de dépenses – Remplacement éclairage – Centre sportif.

2022-11-294

### **3. Adoption des procès-verbaux des 7 et 14 octobre 2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d’adopter les procès-verbaux des 7 et 14 octobre 2022 tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.

2022-11-295

### **4. Adoption du paiement des dépenses du mois d’octobre 2022**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d’autoriser le paiement des dépenses du mois d’octobre 2022, tel que présenté au conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

### **5. Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune

De la part de l’assistance :

- Aucune

La période de questions a débuté à 20 h 01 et s’est terminée à 20 h 01.

## ADMINISTRATION

6. *Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal*

7. *Dépôt des rapports financiers au 30 septembre 2022*

2022-11-296

8. Achats fonds de roulement

**Considérant** la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour l'aménagement des véhicules du service des travaux publics ;

**Considérant que** ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2022 selon la liste soumise ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements pour les véhicules du service des travaux publics pour un montant total de 10 000 \$, plus les taxes.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une période de trois (3) ans.

2022-11-297

9. Autorisation de signatures – Entente de services Municipalité de L'Ange-Gardien – Transport collectif

**Considérant que** Transport Boischatel dessert, en partie, la Municipalité de l'Ange-Gardien avec son service de transport collectif;

**Considérant qu'il** est nécessaire de conclure une entente avec la Municipalité de L'Ange-Gardien pour les services offerts;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente pour les services de transport collectif offerts à la Municipalité de L'Ange-Gardien.

2022-11-298

10. Adoption du Règlement numéro 2022-1149 relatif aux branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie

**Considérant que** l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C 47.1)* permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement ;

**Considérant que** le conseil municipal juge nécessaire d'adopter un règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie ;

**Considérant que** le conseil juge opportun d'imposer la mise en place de protections contre les dégâts d'eau à l'égard de toute construction située sur son territoire ;

**Considérant que** suivant l'article 21 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité n'est pas responsable des dommages causés à un immeuble ou à son contenu si le propriétaire néglige ou omet d'installer un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout, conformément à un règlement adopté en vertu de l'article 19 de ladite loi ;

**Considérant qu'**un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Daniel Morin à la séance régulière du conseil tenue le 4 octobre 2022 et qu'un projet de règlement a été présenté à la même séance ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement que le Règlement numéro 2022-1149 *relatif aux branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2022-11-299      11. **Adoption du Règlement numéro 2022-1150 modifiant le Règlement numéro 2018-1049 concernant la gestion des matières résiduelles**

**Considérant qu'**il est nécessaire de modifier le Règlement numéro 2018-1049 *concernant la gestion des matières résiduelles*;

**Considérant que** l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 octobre ainsi que d'un avis de motion donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot lors de la même séance ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que le Règlement numéro 2022-1150 *modifiant le Règlement numéro 2018-1049 concernant la gestion des matières résiduelles* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2022-11-300      12. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-1151 constituant le Comité consultatif de sécurité routière**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Jean-François Paradis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2022-1151 *constituant le Comité consultatif de sécurité routière*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2022-11-301      13. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-1152 ayant pour objet de modifier le Règlement numéro 2002-732 relatif à la circulation**

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Lynne Colquhoun qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2022-1152 *ayant pour objet de modifier le Règlement numéro 2002-732 relatif à la circulation*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2022-11-302      14. **Cotisation à la Chambre de commerce et d'industrie de Québec**

**Considérant** la réception de l'avis de cotisation annuelle de la chambre de commerce et d'industrie du Québec;

**Considérant que** les membres du conseil en ont pris connaissance;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle à la Chambre de commerce et d'industrie de Québec pour l'année 2022-2023, pour un montant total de 281 \$, plus les taxes.

15. **Imposition de réserves pour fins publiques sur une partie du lot 4 209 277 et sur les 4 209 426, 4 209 423 et 4 209 275**

**Considérant qu'**en vertu de l'article 1097 du Code municipal du Québec, la Municipalité a le pouvoir de s'approprier tout immeuble dont elle a besoin pour toutes fins municipales;

**Considérant que** la Municipalité a compétence en matière de voirie sur son territoire à l'égard des voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, et ce, en vertu de l'article 66 de la *Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1)*;

**Considérant qu'**en vertu de l'article 75 de la *Loi sur l'expropriation (RLRQ, C. E-24)*, quiconque est autorisé par la loi à exproprier un bien peut imposer une réserve sur ce bien, aux mêmes fins et avec les mêmes autorisations;

**Considérant que** la Municipalité projette de reconfigurer le chemin public connu comme étant la rue Bourbeau, ainsi que diverses voies publiques municipales avoisinantes, et y faire exécuter des travaux pour la mise en place d'infrastructures d'utilité publique;

**Considérant que** la Municipalité souhaite, pour ces fins municipales, imposer des réserves pour fins publiques sur une partie du lot 4 209 277 ainsi que sur les lots 4 209 426, 4 209 423 et 4 209 275 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmorency, les immeubles visés par ces réserves étant décrits aux plans et descriptions techniques préparés par l'arpenteur-géomètre Guillaume Thériault sous ses minutes nos 4028, 4029, 4030 et 4031;

**Considérant qu'**en vertu des articles 69 et 73 de la *Loi sur l'expropriation*, une telle réserve pour fins publiques prohibe, pendant sa durée, toute construction, amélioration ou addition sur l'immeuble qui en fait objet, sauf les réparations, une telle réserve demeurant en vigueur pour une période initiale de 2 ans et étant renouvelable pour une période additionnelle de 2 autres années;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement :

- **Que** la Municipalité impose des réserves pour fins publiques sur une partie du lot 4 209 277 ainsi que sur les lots 4 209 426, 4 209 423 et 4 209 275 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmorency, tels que décrits aux plans et descriptions techniques préparés par l'arpenteur-géomètre Guillaume Thériault sous ses minutes nos 4028, 4029, 4030 et 4031;
- **Que** l'imposition de ces réserves est pour des fins publiques municipales, plus particulièrement en prévision du réaménagement du chemin public connu comme étant la rue Bourbeau ainsi que de diverses voies publiques municipales avoisinante et la réalisation de travaux pour la mise en place d'infrastructures d'utilité publique ;
- **Que** la Municipalité mandate ses avocats de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l. pour rédiger les avis de réserve pour fins publiques, les signifier aux propriétaires concernés et les inscrire au registre foncier, ainsi que pour poser tout acte professionnel requis aux fins de l'imposition de ces réserves pour fins publiques.

- 2022-11-304      **16. Autorisation de signatures – Amendement – Entente Société canadienne de la Croix-Rouge**
- Considérant que** le plan de sécurité civile a été refait en 2019 par la municipalité afin de respecter la Loi sur la sécurité civile ;
- Considérant** l’amendement No. 1 à la présente entente avec la Croix-Rouge;
- Considérant qu’il** est nécessaire de poursuivre l’entente avec la Croix-Rouge afin de prendre en charge les citoyens lors d’un sinistre pour l’année 2023-2024 ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d’autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, « l’Amendement No. 1 » pour la poursuite de l’entente avec la Croix-Rouge pour 2023-2024, et ce, selon les taux prévus dans cet amendement.
- 2022-11-305      **17. Nominations – Comité sur l’accès à l’information et la protection des renseignements personnels**
- Considérant qu’en** vertu de l’article 8 et 8.1 du projet de Loi 64, les organismes publics ont l’obligation de créer, par résolution, un Comité sur l’accès à l’information et la protection des renseignements personnels, et de nommer les membres qui le compose;
- Considérant qu’en** vertu de l’article 8 du projet de Loi 64, le Comité sur l’accès à l’information et la protection des renseignements personnels est chargé de soutenir le responsable délégué dans l’exercice de ses responsabilités et dans l’exécution de ses obligations, en vertu de la loi. Il exerce aussi les fonctions qui lui sont confiées par la présente loi;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de nommer les personnes aux postes de directeur général adjoint et greffier-trésorier, de greffier-trésorier adjoint, de directeur du service de l’urbanisme et de l’aménagement du territoire et d’adjoint à la direction générale comme membres du Comité sur l’accès à l’information et la protection des renseignements personnels.
- 2022-11-306      **18. Autorisation de signatures – Négociation et acquisition du lot 4 208 568**
- Considérant que** la Municipalité désire acquérir le lot 4 208 568;
- Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d’autoriser le directeur général à négocier et soumettre une offre d’achat pour l’acquisition du lot 4 208 568 et advenant l’acceptation de l’offre, d’autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint, à signer tous les documents nécessaires aux transactions.
- 2022-11-307      **19. Autorisation d’appel d’offres – Location avec entretien d’un camion à chargement latéral pour la collecte des matières résiduelles – Volet résidentiel**
- Considérant** la volonté de la Municipalité à procéder à la collecte des matières résiduelles (volet résidentiel) en régie interne;
- Considérant qu’il** est nécessaire de procéder à un appel d’offres public pour la location d’un camion à chargement latéral pour la collecte des matières résiduelles – Volet résidentiel;
- Considérant** les articles 934 à 963 du Code municipal du Québec, concernant l’adjudication des contrats municipaux par appels d’offres publics;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder à un appel d'offres pour la location avec entretien d'un camion à chargement latéral pour la collecte des matières résiduelles – Volet résidentiel.

2022-11-308      **20. Autorisation de signatures – Lettre d'entente – Création d'un nouveau poste syndiqué**

**Considérant** la volonté de la Municipalité à procéder à la collecte des matières résiduelles (volet résidentiel) en régie interne;

**Considérant qu'il** est nécessaire de créer un nouveau poste pour l'exécution de ce type de tâches;

**Considérant** la négociation avec le Syndicat des employés municipaux de la Municipalité de Boischatel, section locale 2736 du SCFP ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le maire, le directeur général et la directrice générale adjointe à signer la lettre d'entente avec le Syndicat.

**TRAVAUX PUBLICS**

2022-11-309      **21. Embauche – Journalier spécialisé**

**Considérant que** le service des travaux publics doit procéder à l'embauche d'un journalier spécialisé ;

**Considérant qu'une** offre d'emploi a été publiée ;

**Considérant** le processus de sélection des candidats ;

**Considérant que** le candidat proposé rencontre les exigences du poste ;

**Considérant** la recommandation du comité de sélection ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'embauche de monsieur Nicolas Langlois au poste de journalier spécialisé au service des travaux publics, selon les conditions prévues à la convention collective, et ce, conditionnellement aux résultats de l'examen médical.

2022-11-310      **22. Mandat services professionnels – Caractérisation des matériaux – Lot 4 208 568**

**Considérant que** la Municipalité désire procéder à l'acquisition du lot 4 208 568 ;

**Considérant que** la Municipalité doit déterminer s'il y a présence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ainsi que de les caractériser et d'établir la procédure pour la gestion de ceux-ci;

**Considérant que** la Municipalité doit être accompagnée par une firme d'experts-conseils en amiante;

**Considérant** l'offre de services du Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin Inc.;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de mandater les Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin Inc. pour la caractérisation des matériaux pour l'immeuble du lot 4 208 568 pour un montant estimé de 3 190 \$, plus les taxes.

Les sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

2022-11-311

**23. Autorisation de dépenses – Équipements chargeur sur roues**

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à l'achat d'équipements pour un chargeur sur roues;

**Considérant** les offres de prix reçues;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements pour le chargeur sur roues pour un montant total estimé à 23 652 \$, plus taxes, incluant les dépenses suivantes :

- Pesée et contrepoids – Vohl Inc. – 18 862 \$, plus les taxes;
- Line-X – Pulvérisation de la Capitale Inc. – 4 790 \$ plus les taxes.

Ces sommes seront prises à même le Règlement d'emprunt 2022-1130.

**URBANISME**

2022-11-312

**24. Demandes de permis PIIA – CCU du 25 octobre 2022**

**Considérant que** les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver la demande suivante, avec les modifications proposées s'il y a lieu;

No résolution CCU	Adresse	Objet de la demande	Modifications
221025-4a	5330, avenue Royale	Rénovations extérieures (2 <sup>e</sup> version)	La peinture du fascia en noir doit se faire sur les 4 élévations. Le cadrage de la fenêtre de l'élévation de gauche doit également être peint en noir.
221025-4b	5781, avenue Royale	Construction neuve	
221025-4c	235, rue de l'Infanterie	Construction d'une terrasse couverte en cour arrière attenante au bâtiment principal	

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 25 octobre 2022.

2022-11-313

**25. Demande de permis PIIA – CCU du 9 février 2022 – Lot projeté numéro 3 (6 460 566)**

**Considérant** la résolution numéro 2022-05-154 portant sur la demande de lotissement pour le 5 580, avenue Royale visant la création de quatre (4) lots adjacents à l'avenue Royale;

**Considérant que** le conseil a accepté partiellement la recommandation du CCU lors de la séance extraordinaire du 5 mai 2022 en acceptant tel que déposés les lots projetés numéros 1 et 2 et en refusant le lot projeté numéro 4;



**Considérant** la demande de reporter la décision concernant le lot projeté numéro 3 (6 460 566) lors de la séance extraordinaire tenue le 5 mai 2022;

**Considérant** l'engagement des propriétaires de rénover le revêtement extérieur du bâtiment situé au 5584, avenue Royale au cours de l'année 2023;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter la demande de PIIA pour la propriété du 5580, avenue Royale pour le lot projeté numéro 3 (6 460 566) tel que déposé.

2022-11-314      26. **Demande d'aide financière – Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale**

**Considérant que** la Municipalité désire faire une demande de financement pour la végétalisation de la briqueterie Citadelle;

**Considérant que** des fonds sont disponibles à Développement Côte-de-Beaupré pour ce type de projet via l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à formuler une demande d'aide financière à Développement Côte-de-Beaupré.

2022-11-315      27. **Autorisation de travaux – Havre de Boischatel – Phases 3, 4 et 5**

**Considérant** la demande des promoteurs pour le développement du Havre Boischatel;

**Considérant** les plans présentés par la firme d'ingénieurs pour les phases 3, 4 et 5;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser les travaux du développement des phases 3, 4 et 5 du développement Havre Boischatel.

2022-11-316      28. **Autorisation de dépenses – Remplacement éclairage – Centre sportif**

**Considérant** l'urgence de remplacer le système d'éclairage au Centre sportif situé au 160, rue des Grès;

**Considérant** le Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084 ;

**Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la Loi;

**Considérant** la recommandation du directeur du service des loisirs et de la culture;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autorisation le remplacement le système d'éclairage au Centre sportif à l'entreprise LG Électricité Inc. pour un montant total estimé à 25 550 \$, plus taxes, et ce, selon l'état actuel des équipements.

Les sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

## DIVERS

### **29. Période de questions**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Postes à combler au service des travaux publics

De la part de l'assistance :

- Aucune

La période de questions a débuté à 20 h 17 et s'est terminée à 20 h 18.

2022-11-317

### **30. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 19.

ASSISTANCE : 1 personne

---

Benoit Bouchard  
Maire

---

Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint

*« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*